

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 25 JANVIER 2022

DÉLIBÉRATION N° B.2022-7

Actions suite à l'enquête ethnolinguistique occitane sur le thème de l'alimentation

Date de la convocation
18/01/2022

Le 25 janvier 2022 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

| Noms | Présents | Pouvoir à | Excusés | Total votants | Total des voix |
|---------------------------|----------|-----------|---------|---------------|----------------|
| BARAT Geneviève | X | | | | |
| CAVITTE Pascal | | | | | |
| DELIBIT Sandra | | | | | |
| MICHON Marie-Hélène | X | | | | |
| PLAZANET Mélanie | | | | | |
| SERRE Françoise | | | | | |
| TOTAL = 6 x 2 voix chacun | 2 | | | 2 | 4 |

Collège Départemental

| Noms | Présents | Pouvoir à | Excusés | Total votants | Total voix |
|----------------------------------|----------|------------|---------|---------------|------------|
| 19 ARFEUILLERE Christophe | | | x | | |
| CORNELISSEN Jacqueline | X | | | | |
| PETIT Christophe | | B. POUYAUD | X | | |
| 23 DEFEMME Catherine | X | | | | |
| MARTIN Valéry | X | | | | |
| 87 LARDY Brigitte | | | x | | |
| TOTAL = 6 x 2 voix chacun | 3 | 1 | | 4 | 8 |

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

| Noms | Présents | Pouvoir à | Excusés | Total votants | Total voix |
|----------------------------------|----------|-----------|---------|---------------|------------|
| HCC BRUGERE Philippe | x | | | | |
| VMM SAVIGNAC Sylvie | x | | | | |
| CGS NICOUX Renée | X | | | | |
| PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre | X | | | | |
| TOTAL = 4 x 1 voix chacun | 4 | | | 4 | 4 |

Communes

| Noms | Présents | Pouvoir à | Excusés | Total votants | Total voix |
|----------------------------|----------|------------|---------|---------------|------------|
| 19 BOUDIN Clément | | | | | |
| HORNEBECK Catherine | x | | | | |
| MIGNAUT Thomas | | | | | |
| POUYAUD Bernard | X | | | | |
| 23 MAGRIT Gilles | X | | | | |
| MOUNAUD Patrick | | G. SALVIAT | x | | |
| SALVIAT Gérard | X | | | | |
| 87 LAHAYE Françoise | X | | | | |
| TOTAL = 8 x 1 voix chacun | 5 | 1 | | 6 | 6 |
| TOTAL EPCI et communes | 9 | 1 | | 10 | 10 |

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Madame Cécile GEAY (Responsable du pôle Animation Territoriale)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

CODE PROJET : 4202

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Orientation 4 : Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel

Mesure 18 : Promouvoir la culture et la langue occitane

Contrat de Parc 2018 – 2020

Le rapporteur expose :

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;
- Vu** le code de la commande publique ;
- Vu** les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;
- Vu** la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;
- Vu** le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (Région Nouvelle-Aquitaine) ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical n°6 en date du 19 janvier 2018 relative à l'approbation du Contrat de Parc 2018-2020 ;
- Vu** le contrat de Parc 2018-2020 ;
- Vu** la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président.1

Considérant les objectifs de la charte 2018-2033 et notamment l'Axe 1 Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale – Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales et en particulier la mesure 18.

Contexte :

Comme explicité dans le projet de Charte 2018-2033 du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, un des enjeux est bien de faire vivre la langue et la culture occitanes afin de maintenir le riche patrimoine que constitue l'occitan pour le territoire, notamment via la mesure 16 qui consiste en partie à « poursuivre les enquêtes ethnolinguistiques occitanes tant qu'il reste des locuteurs de la langue sur le territoire ».

Suite au projet mené sur la toponymie depuis 2008, une réflexion sur la conduite de nouvelles enquêtes ethnolinguistiques s'est engagée fin 2019. A l'automne 2020 le Parc a procédé à une consultation pour retenir un prestataire sur la conduite de l'enquête ethnolinguistique concernant l'alimentation. Il s'agit de recenser les cultures caractéristiques du territoire, leurs spécificités, les coutumes liées à ces cultures (histoires, usages, conservation, croyances, symboliques...) jusqu'à leur consommation (usages, recettes, évolutions ...), le vocabulaire spécifique développé autour de cette thématique. L'étude a été lancée en janvier 2021 mais en raison de la situation sanitaire le marché initial prévu sur 5 mois a été prolongé par avenant jusqu'au 1^{er} novembre.

L'étude a été menée comme prévu en deux temps :

- Tout d'abord, la réalisation d'un état des lieux de l'existant (recherches bibliographiques, musées locaux, captations anciennes, ...) et une vingtaine de nouveaux entretiens sur le terrain avec des captations vidéos et/ou sonores.
- Dans un second temps, un plan d'action de valorisation des données à partir des éléments recueillis a été créé. 8 actions possibles sont ressorties de cette enquête.

Suite à la réalisation de cette enquête et dans l'optique de la programmation 2022 et du prochain Contrat de Parc 2023-2025, les actions sont phasées et priorisées sur les 4 années à venir.

Description du projet :

Deux actions ont été retenues comme prioritaires pour 2022.

- Réalisation de films documentaires :

Les locuteurs natifs de l'occitan sur le territoire du PNR de Millevaches deviennent rares. Les enquêtes réalisées ont montré que nombre de personnes rencontrées avaient des difficultés à tenir une conversation longue tout en occitan.

Toutefois il y a eu des rencontres très intéressantes. L'idée serait de retourner voir ceux qui acceptent d'être filmés pour enregistrer des témoignages sur des temps de captations ciblées autour de la réalisation d'une recette spécifique (*boules sans os* à Saint-Fréjoux, *mounassou* à Davignac, ...). Seront inclus des plans de coupes de l'environnement extérieur (jardin, étables, paysage environnant). L'objectif est de réaliser 5 films courts d'environ 5 minutes.

| Dépenses prévisionnelles (€ TTC) | | Recettes prévisionnelles (€ TTC) | |
|---|--------------------|---|--------------------|
| Prestation de réalisation des films | 12 500,00 € | Région Nouvelle-Aquitaine (80%) | 10 000,00 € |
| | | Autofinancement PNR (20%) | 2 500,00 € |
| TOTAL | 12 500,00 € | TOTAL | 12 500,00 € |

Le Parc avait déjà prévu dans le Contrat de Parc 2021 une enveloppe pour la réalisation d'actions faisant suite à l'enquête ethnolinguistique sur l'alimentation. Ces subventions seront mobilisées pour financer une partie de cette action.

- Création de fiches recettes :

La publication d'un ouvrage de recettes risque de n'être qu'un ouvrage de plus sur la cuisine du pays. Aussi un format carte postale plus simple de diffusion sur le modèle des fiches recettes éditées par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc est privilégié. Avec un ton et des illustrations décalés, il permet de se démarquer et de faire passer un message contemporain sur des recettes et des productions locales.

Chaque fiche mettra à l'honneur un produit et une recette dans un texte mêlant occitan et français.

Il est proposé de réaliser 5 fiches en 2022.

| Dépenses prévisionnelles (€ TTC) | | Recettes prévisionnelles (€ TTC) | |
|---|-------------------|---|-------------------|
| Création des contenus | 600,00 € | Région Nouvelle-Aquitaine (80%) | 1360,00 € |
| Prestation graphique | 700,00 € | | |
| Impression | 400,00 € | Autofinancement PNR (20%) | 340,00 € |
| TOTAL | 1 700,00 € | TOTAL | 1 700,00 € |

Ces actions sont menées par la mission Culture en lien étroit entre les chargés de mission Agriculture et Circuits courts.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider les actions Occitan 2022 : films documentaires et fiches recette ;
- de valider les plans de financement associés ;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des présentes actions et à engager les dépenses correspondantes ;
 - procéder à une consultation en vue de retenir les prestataires ;
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider les actions Occitan 2022 : films documentaires et fiches recette ;
- de valider les plans de financement associés ;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des présentes actions et à engager les dépenses correspondantes ;
 - procéder à une consultation en vue de retenir les prestataires ;
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Nombre de délégués en exercice : 24

Présents : 14 / Votants : 16 (dont 2 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 3.02.22
Et qu'elle a été affichée le 3.02.22

REÇU LE
03 FEV. 2022
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

